Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_261_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE SEIZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 10 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nicole POULAIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Yvon BERHAULT, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Camille CAURET

Délibération n°2025-261

Membres en exercice : 69 Présents : 53 Absents : 16 Pouvoirs : 4

SPORT
PISCINE DE LA TOURELLE (PLEMY)
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION - ATTRIBUTION

Le 10 décembre 2024, le Conseil communautaire a validé le principe d'un contrat de concession sous forme de Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion de la piscine de la Tourelle à

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_261_DELIB-DE

Plémy. Le Conseil doit maintenant se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation sur la base des documents transmis :

- Un dossier comprenant le rapport du choix du délégataire, les procès-verbaux relatifs au choix des candidats admis à présenter une offre et à l'analyse des offres, le rapport d'analyse des offres initiales et le rapport d'analyse des offres finales,
- Le projet de contrat et ses annexes.

Vu :

- Le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions de la troisième partie relative aux concessions,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants,
- La délibération n°2024-196 du 10 décembre 2024 approuvant le principe de l'exploitation de la piscine La Tourelle par le biais d'une délégation de service public et les caractéristiques principales des prestations que doit assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport, sur le choix du mode de gestion,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le choix du Président et DECIDE, en conséquence, de confier la délégation de service public à la société Prestalis,
- APPROUVE le contrat de délégation de service public confiant l'exploitation et la gestion de la piscine La Tourelle à Plémy pour une durée de 60 mois à compter du 1er juillet 2026,
- APPROUVE la prise en charge des compensations liées aux contraintes de service public et institutionnelles,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ce contrat de délégation de service public et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 23 DEC. 2025
Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Nathalie BEAUVY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-